



LABEL
EXCELLENCE

www.label-excellence.com

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION



PERin en Points

AVERTISSEMENTS

Ce comparatif recense exclusivement des contrats en cours de commercialisation. Il a été réalisé en fonction des informations en notre possession lors de son édition (Conditions générales, annexes financières, documentations commerciales). Depuis, les caractéristiques des contrats sont susceptibles d'avoir évolué.

Les différents PERin du marché sont le sujet d'évolutions, d'améliorations et d'innovations régulières. Notre méthode de notation s'appuyant principalement sur la comparaison des caractéristiques d'un contrat par rapport à celles de l'ensemble des contrats de son marché, les PERin dont les caractéristiques ne sont pas améliorées d'une année sur l'autre courent le risque de se voir mécaniquement attribuer des notes inférieures à celles de l'année précédente.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION PERIN EN POINTS

C'est au sein de l'ensemble des contrats de leur marché que les PERin sont ensuite évalués, notés, et éventuellement distingués par nos experts. Les contrats dont la note globale (moyenne pondérée des notes intermédiaires décrites ci-dessous) figure en tête de leur catégorie se voient attribuer le **Label d'excellence** de notre rédaction.

TRANSFERT (coef. 1)

Un PERin se doit d'être le plus souple possible, et notamment de permettre à l'épargnant de transférer les fonds de son contrat chez un autre assureur. Chaque PERin est positionné par rapport aux offres concurrentes sur ce critère. Sont également pris en compte les frais de transfert entrant et sortant éventuellement ponctionnés, les délais de mise à disposition des capitaux par la société d'assurance ainsi que les conditions de rémunération de l'épargne l'année du transfert.

OPTIONS DE PRÉVOYANCE (coef. 1,5)

Nous considérons qu'un assuré doit retrouver au moins une des principales garanties décrites ci-dessous dans les différentes options de prévoyance offertes par le contrat. Les assureurs qui innovent ou proposent d'autres types de garanties de qualité sont également récompensés.

Fréquence d'apparition des garanties de prévoyance au sein des PERin

TYPES DE GARANTIE	PERIN
PLANCHER	80 %
EXONÉRATION EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL	30 %

(Les statistiques présentées ici ont été réalisées sur un échantillon de 4 PERin en points commercialisés)

Autre critère de notation : les rentes proposées en cas de décès pendant la phase d'épargne. La présence de chaque type de rente est récompensée. Plus le volet proposé est varié, plus la note Options de prévoyance est élevée.

VOLET EN POINTS (coef. 4)

Dans les contrats PERin en points, chaque versement permet d'acheter des points à un prix différent selon l'âge et de les cumuler tout au long de sa vie professionnelle. Ces points auront une valeur lors de la conversion en rente ou en capital au moment de la retraite.

Les valeurs du point en service et à l'acquisition, fixées chaque année par l'assureur, sont prises en compte.

SORTIE EN RENTE (coef. 2)

Les conditions actuelles de transformation de l'épargne en rente sont prises en compte (tables de mortalité et taux technique utilisés par l'assureur actuellement), mais aussi les engagements de table de mortalité pris par l'assureur pour les liquidations à venir (tables en vigueur à la souscription, lors de chaque versement ou à la liquidation de la rente), ainsi que le montant des frais de gestion de la rente en cours de service.

Autre critère retenu : la possibilité de mettre en place certains types de rente particuliers (les incontournables du marché). Enfin, sont récompensés les assureurs qui innovent ou proposent d'autres types de sorties en rente.

Fréquence d'apparition des types de rentes sur les PERin en points

TYPES DE RENTES	PERIN
RENTE VIAGÈRE/RÉVERSIBLE	100 %
ANNUITÉS GARANTIES	50 %
RENTE PAR PALIERS	25 %
RENTE DÉPENDANCE	25%

(Les statistiques présentées ici ont été réalisées sur un échantillon de 4 PERin en points commercialisés)

LES PRODUITS ANALYSÉS EN 2024

CARMF - CAPIMED PER
 PREFON - PER PREFON RETRAITE
 UMR - COREM
 MY PENSION x PER - MY-PENSION PER-N
 GARANCE - GARANCE SÉRÉNITÉ